

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille vingt, le mercredi neuf septembre à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Francis LAFAYE, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle des fêtes de Villars, sur la convocation qui leur a été adressée le mardi vingt-cinq août par Michel AUGÉIX, Vice-Président sortant du syndicat du SCoT dans l'ordre des nominations.

Nombre de membres en exercice : 30
 Nombre de présents : 28
 Nombre de votants : 29

Abstention : -
 Pour : 29
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 9 septembre 2020					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BALABEAU	Jérôme	x			
BANCHIERI	Philippe	x			
BERNARD	Francine	x			
CAILLAUD	Philippe	x			
CASANAVE	Laurent	x			
COUVY	Jean-Paul	x			
DECARPENTRIE	Françoise			Michel AUGÉIX	
DEGLANE	Christine	x			
DEVARS	Pascal	x			
DUCROCQ	Corinne				
FAURE	Michèle	x			
HERMAN	Nadine	x			
JOUEN	Pascal	x			
JUGE	Jean-Claude	x			
LACHAUD	Patrick	x			
LAFAYE	Francis	x			
LAGRENAUDIE	Yannick	x			
LAMONERIE	Bruno	x			
LANDAIS	Anémone	x			
LIMERAT	Bruno	x			
MARTINOT	Claude	x			
MECHINEAU	Pascal	x			
OUISTE	Alain	x			
PAGES	Didier	x			
PRUNIER	Jean-Pierre	x			
RAYNAUD	Michel	x			
SAUTRAUD	Jean-Michel				Xavier HALLAIRE
SAVOYE	Gérard	x			
SEDAN	Annie	x			
		27	0	1	1

Secrétaire de séance : Didier PAGES

Objet : fixation du nombre de vice-Présidents

AR PREFECTURE

024-200068260-20200909-2020090911-DE
 Regu le 15/09/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5711-1 et suivants ;
Vu l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création et définissant les statuts du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;
Vu la délibération n° DL-2017-02-22_001 de ce jour portant installation du comité syndical dudit syndicat ;
Vu la délibération n° DL-2017-02-22_002 de ce jour portant élection du Président du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert ;

Sur proposition de Monsieur le Président, le comité syndical délibère et décide de fixer le nombre de Vice-Présidents à 3 pour la durée du mandat.



Le Président,
Francis LAFAYE

*Fait et délibéré, les jour mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
Pour copie conforme,
Publié et Affiché le*

AR PREFECTURE

024-200068260-20200909-2020090911-DE
Regu le 15/09/2020